

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 juin 2012**  
~~~~~  
**CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PROJET DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
**CONTRAT ET PROGRAMMATION 2012**  
**AVENANTS AUX PROGRAMMATIONS 2009 - 2010 - 2011**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 juin 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : Mme Fabienne GALVEZ à Madame Monique GIBERT, M. David CABLAT à M. Eric PALOC

Excusés : M. Georges PIERRUGUES, Mme Martine BONNET

Absents : M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 41	Votants : 43	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

**Sur le rapport du Président,**

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Le quorum étant atteint**

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver le projet de programmation 2012 du contrat de territoire de la Vallée de l'Hérault,
- d'approuver la participation du Département à hauteur de 845 535 € pour le contrat 2012, sur un montant global de dépenses de 3 699 982 €,
- d'autoriser le Président à signer la programmation 2012 et tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'approuver les projets d'avenants pour les programmations 2009, 2010 et 2011,
- d'autoriser le Président à signer les 3 avenants et tous les documents relatifs à ces dossiers.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 653 le 02/07/12

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120625-lmc116294-DE-I-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



<b>RAPPORT 1 - 0</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
<i>Rapporteur :</i>	
<b>CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PROJET DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT</b>	
<b>CONTRAT ET PROGRAMMATION 2012</b> <b>AVENANTS AUX PROGRAMMATIONS 2009 - 2010 - 2011</b>	

Depuis 2005, un accord cadre définit les objectifs à atteindre pour le contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault, signé entre le Conseil général de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Dans l'attente de la redéfinition des orientations stratégiques et opérationnelles de la politique contractuelle départementale, chaque année une programmation d'actions est définie selon les mêmes priorités.

La programmation des actions 2012, mise en commun des réflexions menées par les services du Département et de la communauté de communes, s'est négociée durant le premier semestre 2012 pour aboutir aux documents joints en annexe (contrat 2012 et proposition financière).

Le montant de la participation départementale s'élève à 845 535 € (soit 23%) sur un montant de dépenses de 3 699 982 € (investissement et fonctionnement). Ce financement départemental est complété par d'autres dispositifs d'aides comme le contrat de Pays, les financements de droits communs...

A noter que la programmation du contrat 2012 compte deux tiers bénéficiaire :

- l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault pour la conduite de la politique touristique intercommunale (par convention). A ce titre, il est maître d'ouvrage des actions relevant de ce partenariat et est destinataire des subventions départementales attribuées au tourisme soit 84 850 €.
- la commune de Gignac sera quant-à elle tiers bénéficiaire pour l'opération de l'aménagement du centre de secours (2<sup>ème</sup> tranche). A ce titre, elle est maître d'ouvrage de l'action précitée et est destinataire de la subvention départementale attribuée soit 29 125 €.

Par ailleurs, les programmations 2009, 2010 et 2011 du contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault connaissent quelques difficultés techniques et administratives dans l'exécution de certaines opérations.

Aussi, il est proposé à l'assemblée départementale un avenant par programmation. Un tableau récapitulatif des demandes d'avenants, joint en annexe, propose de proroger les délais de certaines opérations (délais de début et fin d'exécution) et de modifier la maîtrise d'ouvrage relative aux actions relevant de la politique touristique.

Annexe 1 : Proposition financière 2012

Libellé des actions	MO	Fonctionnement						Financements									
		Coût TTC	Subv. CG	% CC/Ville	% CR	%	Coût HT	Subv. CG sollicitée	%	CC/Ville	%	CR	%	Etat	%	Autres	%
Centre de secours sapeurs pompiers / Gignac							72 812	29 125	40%	43 687	60%					PDA	
<b>Gignac tranche 2</b>																PDA	
<b>Objectif 1 - Construire un projet de développement d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de communes</b>																	
<b>Habitat/Logement</b>																	
Objectif PDH 2012 : (2 PLAT x 4000€) - (8 PLAT X 4 000€)	CCVH							1 820 000	56 000	3%					1 764 000	97%	PDA
Suivi et Animation Programme d'Intérêt Général (PIG)	CCVH							30 000	10 500	35%	6 000	20%	3 000	10%	10 500	35%	PDA
Révision Programme Local de l'Habitat	CCVH							50 000	25 000	50%	10 000	20%			15 000	30%	PDA
<b>Objectif 2 - Anticiper, dynamiser une économie locale en mutation</b>																	
<b>Développement économique et emploi</b>																	
<b>ValeoTaxis</b>																	PDD
ZAC La Croix - Travaux de requalification (tranche 1/phase 2) : aménagements à vocation économique - Action développement durable	CCVH							1 089 460	382 000	35%	307 460	28%			400 000	37%	
<b>Objectif 3 - Concilier la valorisation et la protection des paysages et du patrimoine dans leur diversité en favorisant une politique de développement touristique</b>																	
<b>Valcordia</b>																	
Domaine départemental des 3 Fontaines	CCVH																PDD
Projet espaces multi accueil : concours de maîtrise d'œuvre																	PDA
<b>Tourisme</b>																	
OTT : achat et aménagement de locaux sur l'antenne de St Guilhem le Désert-tranche 2	OTT																PDH
OTT : communication et animation touristique	OTT	55 000	24 850	45%	30 150	55%											PDH
<b>OGS 5* Guilhem / Gorges et Vallée de l'Hérault</b>																	PDA
Argileum - Exposition temporaire 2012	CCVH	25 000	10 000	40%	15 000	60%											PDH
Observatoire photographique des paysages	CCVH	9 000	5 000	56%	4 000	44%											PDA
<b>Objectif 4 - Mieux répondre aux exigences sociétales</b>																	
<b>Culture</b>																	
Actions culturelles : Lecture Publique, Ecole de Musique, Abbaye d'Aniane	CCVH	103 500	53 000	51%	40 000	39%	10 500	10%									PDH
Informations du réseau de la lecture publique (3ème tranche), Etude service multimédia du réseau de la lecture publique	CCVH								23 710	10 000	42%	13 710	58%				PDH
<b>Services à la population</b>																	PDH
PLAH pour affichage, 32 000€ de subvention départementale du PDH pour un montant prévisionnel d'actions de 75 000€																	PDS
Etude de maîtrise d'œuvre de la 1ère structure intercommunale d'accueil du jeune enfant de la Vallée de l'Hérault	CCVH								140 000	95 000	68%	45 000	32%				
<b>Déchets</b>																	
Campagnes de sensibilisation sur le tri des biodéchets	CCVH	19 000	6 460	34%	12 540	65%			40 000	13 600	34%	14 400	36%			Ademe 30%	PDD
<b>Totaux</b>	211 500	99 310	47%	101 690	48%	10 500	5%	3 488 482	746 225	21%	537 757	15%	3 000	0%	425 500	12%	1 776 000 51%
<b>Récapitulatif des répartitions</b>																	
Partenaires territoriaux		Fonctionnement		Investissement		Cumul		Coût actions		Subvention CG		Coût actions		Subvention globale		%	
Com. Com Vallée de l'Hérault	156 500	74 460	3 295 670		657 100	20%	3 452 170			731 560		731 560		731 560		21%	
Office de tourisme Intercommunal	55 000	24 850	120 000		60 000	50%	175 000			84 850		84 850		84 850		48%	
Commune de Gignac	-	-	72 812		29 125	40%	72 812			29 125		29 125		29 125		49%	
<b>Totaux</b>	211 500	99 310	3 488 482		746 225	21%	3 488 482			3 488 482		3 488 482		3 488 482		845 535	23%

## Contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault

Tableau récapitulatif demande d'avenants

Motivation de la demande					
Opération concernée	Coût total opération	Financement CG 34	Aide perçue	Type de demande	
<b>Contrat Aménagement des Activités de Pleine Nature - Tranche 2 2009</b>	119 200 €	30 000 €	1608,22 € (demande en cours)	Prorogation de délai sur la fin d'exécution (18 mois supplémentaires soit mars 2014)	Un avenant de prorogation des délais pour le début d'exécution de l'opération a déjà été conclut ( <i>motivations : phase de concertation sous estimée, secteur géographique à forts enjeux liés aux activités de chasse, renouvellement des équipes municipales en 2008</i> ). Désormais un avenant de prorogation des délais pour la fin d'exécution de l'opération est nécessaire. En effet, des jeux d'acteurs complexes sont nécessaires pour la mise en oeuvre de ce type d'opération, les partenaires sont nombreux et la phase de concertation est longue.
<b>Contrat Extension du parc d'activités La Garrigue de Saint-André de Sangonis 2010</b>	1 319 139 €	263 900 €	-	Prorogation de délai sur le début d'exécution (12 mois supplémentaires soit mai 2013)	L'opération ne pourra pas commencer dans les délais impartis pour les raisons suivantes. L'expropriation d'un terrain situé sur le périmètre d'extension de la zone est en cours ( <i>phase administrative très longue</i> ). Aussi, les travaux ne pourront commencer qu'après l'expropriation du propriétaire de ce dernier soit en début d'année 2013.
<b>Contrat OTI : achat et aménagement des locaux 2011</b>			90 000 €	Modification de la maîtrise d'ouvrage	Lors de son positionnement au contrat, cette opération devait être réalisée par la CCVH. Depuis le contexte a évolué et c'est désormais l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Saint-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault ( <i>constitué en EPCI et auquel la CCVH a confié l'organisation et le développement touristique</i> ) qui va acquérir ce bâtiment et l'aménager. Cette modification de maîtrise d'ouvrage permettra ainsi d'être en cohérence avec la tranche 2, positionnée au contrat 2012 avec une maîtrise d'ouvrage OTI.

23/05/2012